

Martin Hirsch, les conflits d'intérêts



Une once - SurbourssoufflÃ© - Ã€ l'insu de son plein grÃ© - Une Ã©pÃ©e de DamoclÃ©s - L'ENA

Â« 1) Une liste d'emplois publics ou de fonctions politiques pour lesquelles il serait obligatoire de faire une dÃ©claration publique d'intÃ©rÃ©ts (ministres, parlementaires, emplois de directions dans l'administration, hauts magistrats par exemple); 2) Une procÃ©dure d'autorisation pour certaines situations. On pourrait considÃ©rer qu'un parlementaire devrait demander l'autorisation pour exercer une fonction rÃ©munÃ©rÃ©e de conseil, Ã© une commission dont l'avis serait rendu public. 3) Un mÃ©mento de la prÃ©vention des conflits d'intÃ©rÃ©ts, montrant quelles sont les situations prohibÃ©es, celles qui nÃ©cessitent un avis d'une commission externe, celles qui ne posent pas de problÃ©me; sur ce fondement, le nouvel Ã©lu ou le nouveau nommÃ© pourrait faire sa dÃ©claration publique d'intÃ©rÃ©t et Ã©voquer avec une commission les conflits d'intÃ©rÃ©ts potentiels qui seraient dÃ©tectÃ©s Â»

- _____

Martin Hirsch, les conflits d'intérêts

-